



Vente appartement au portugal

Par **marie c**, le **12/01/2008** à **17:29**

Bonjour,

je viens de vendre une maison jumelée au Portugal (le 21 /12/2007).

L'agence m'appelle aujourd'hui en me disant qu'il y a une fuite sur le toit et que je dois faire réparer à mes frais la toiture.

De plus l'agence m'informe que pendant un an, je suis responsable des dommages qu'il peut y avoir dans cette maison, du fait que ce soit un bien de plus de 10 ans.

Que dit la loi ??? Je suis inquiète.... Alors si un store se casse, je dois aussi le remplacer ???

Merci pour votre aide

Marie